



DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Date de convocation
17/06//2025
Date d'envoi
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres
En exercice : **09**
Présents : **05**
Absents : **04**
Pouvoirs : **03**
Votants : **08**

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Sophie BORÉ et Claire CARTIER.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Louis COLLINET,
Mesdames Lyn FAIPOUX et Claudine PINGUET

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Lyn FAIPOUX à Madame Claire CARTIER,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ

DEL N° 03-07/2025-02 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CCAS - EXERCICE 2025

Conformément aux dispositions du code Général des Collectivités Territoriales,

Et afin de tenir compte des évolutions susceptibles de survenir en cours d'année, le budget est ajusté tant en dépenses qu'en recettes, dans le respect des principes relatifs au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire. Par la délibération n° 27-03/2025-05 en date du 27 mars 2025, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé le budget primitif 2025 du CCAS. Les décisions modificatives permettent ensuite d'adapter ce budget en autorisant de nouvelles dépenses et recettes, modifiant ainsi les prévisions budgétaires initiales.

Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration sur la nécessité de voter une décision modificative n° 1 afin d'ajuster certaines lignes budgétaires afin de permettre :

- le versement d'un complément de subvention à la Croix-Rouge, conformément à la décision prise lors du dernier Conseil d'Administration en date du 27 mars 2025, nécessitant un abondement de l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » ;
- et le règlement d'une nouvelle dépense liée à l'organisation du repas des aînés dans le cadre des actions sociales du CCAS, nécessitant un abondement de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget du CCAS exercice 2025 tel que figurant dans le tableau ci-dessous

Section de fonctionnement				
Imputation budgétaire			Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Fonction		
011	6234	4238	-272 €	
65	65748	410	+272 €	
65	65134	424	-1 200 €	
011	6232	4238	+1 200 €	
TOTAL			0 €	

La secrétaire de séance,
Sophie BORÉ



Pour Le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : **15 JUL. 2025**

- Sa publication sur le site internet de la commune le : **15 JUL. 2025**